

## JE SOUHAITE UN DÉCOMPTE

Pour avoir un aperçu de vos dettes, vous pouvez introduire une demande pour obtenir les informations suivantes:

- un décompte détaillé de la dette non payée (montant de base, intérêts, majorations);
- une copie de l'avertissement-extrait de rôle d'origine;
- les poursuites (lorsque votre dossier est géré par un huissier de justice).

### Quand pouvez-vous demander un décompte?

- Lorsque vous souhaitez avoir un aperçu de votre dette en souffrance;
- lorsque vous avez lancé une procédure de règlement collectif de dettes pour un de vos clients.

### Comment introduire une demande?

Pour obtenir les renseignements souhaités, vous pouvez envoyer votre demande par écrit, par courrier ou via notre formulaire de contact, ou nous contacter par téléphone. Un gestionnaire de dossiers examinera votre demande et vous fournira un décompte détaillé (éventuellement accompagné d'annexes).



Ce site Web utilise les « cookies » (fichiers témoins). En surfant sur ce site Web, vous consentez à la transmission de tels fichiers à votre ordinateur.

[CACHER](#)[PLUS D'INFORMATIONS](#)



## GUICHETS

Gare du Nord, étage 1,5  
Rue du Progrès 80  
1030 Bruxelles

### Heures d'ouverture

[CLIQUER ICI POUR NOS HEURES D'OUVERTURE](#)